



Langue Français

Le dossier de candidature doit comporter ce qui suit :

- Une demande manuscrite précisant le type de certificat sollicité ;
- Une copie de la CIN en cours de validité ;
- Deux photos récentes (petit format 25x30mm);

Le passage d'examens est assujetti au paiement de frais d'examen fixé conformément aux dispositions de l'arrêté n°310-98, tel que modifié et complété. Ces frais peuvent être payés selon les modalités suivantes:

- Soit par virement au compte de l'ANRT N° 310 810 1000 12400 04321 0108, ouvert auprès de la Trésorerie Générale du Royaume - Rabat ;
- Soit par virement au compte de l'ANRT N° 225810019509117651012620, ouvert auprès du Crédit Agricole du Maroc- Rabat ;
- Soit par versement en espèces ou virement sur le compte N°013 810 01070 000072 001 01 94, ouvert auprès de la BMCI- Rabat Route des Zaërs ;
- Soit par versement en espèces ou virement sur le compte N°011 810 0000 01 210 00 08865 70, ouvert auprès de la BMCE Agence Mohammed V RABAT ;
- Soit par versement en espèces ou virement sur le compte n°350 810 00000000000 10498 10 ouvert auprès du CCP ;
- Soit le jour de l'examen

E-services: [Examen de certification radio](#)

All

[Examen de certification radio](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/accordeon/constitution-du-dossier-de-candidature>